

# Formation CQP-APS, Agent de Prévention et de Sécurité (140h00 hors examen)

## 1. Objectif

Cette formation s'inscrit dans le cadre de **l'aptitude professionnelle obligatoire** en vue de **l'obtention** de la **carte professionnelle** dématérialisée pour l'activité "**Surveillance humaine ou surveillance par les systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage**" soumis au **livre VI** de la **sécurité intérieure** délivrée par le **CNAPS**.

## 2. Contenu et découpage horaire

### a. Environnement juridique de la sécurité privée (16 heures)

Maîtriser et connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application. Maîtriser et connaître les dispositions utiles du code pénal.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale et respect et maîtrise des conditions d'interpellation de l'article 73.

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques.

Respecter la déontologie professionnelle.

### b. Surveillance et gardiennage (29 heures)

Savoir accueillir et contrôler les accès.

Maîtriser un poste de contrôle de sécurité.

Préparation d'une mission.

Rondes de surveillance et systèmes de contrôles des rondes.

### c. Télésurveillance et vidéo-protection (8 heures)

Système de télésurveillance et de vidéosurveillance.

### d. Attitude professionnelle (17 heures)

Maîtriser les techniques d'information et de communication.

Maîtriser les éléments d'un appel téléphonique suspect.

Savoir assimiler la nécessité de sa présentation et de son comportement.

Savoir rédiger et transmettre les différents types de consignes.

Savoir réaliser une remontée d'informations.

### e. Gestion des situations conflictuelles (19 heures)

Savoir analyser les comportements conflictuels. Savoir résoudre un conflit et en gérer les conséquences.

### f. Évènementiel (14 heures)

Gestion de l'évènementiel.

Inspection visuelle et palpation de sécurité.

### g. Gestion des risques (23 heures)

Connaitre les risques majeurs.

Connaitre les risques électriques (HO.BO).

Initiation au risque incendie.

Protection du travailleur isolé.

Maîtriser la gestion des alarmes.

Module « Gestion de Crise et Menace Terroriste ».

### h. Gestion des premiers secours – Secours à personnes (14 heures)

Application du Guide National de Référence du PSC1 et de l'arrêté du 29 juin 2001 ou programme du S.S.T. (Sauveteur Secouriste du Travail) de l'I.N.R.S.